

**LE CENDRE**  
**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**  
**ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 janvier 2026
--

Date et heure de la séance : 28 janvier 2026 à 18h30.
---

Nombre de conseillers municipaux : 29
---------------------------------------

Nombre de présents : 19
-------------------------

Absents avec procuration : 8
------------------------------

Absents : 2
-------------

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Jean-Marc BRUSTEL  
Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - Florian CATINOT - Mmes Margaux FOURTIN  
- Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL -  
Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN -  
Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER -  
Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET -  
Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine VALLUY.

**Absents** : MM. Thibaut FABRY et Pierre FERNAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°26/01/28/001**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026.**

Monsieur PRESLE indique que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi «NOTRe» vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses consacrées au personnel.

SLOW

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le R.O.B est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Clermont Auvergne Métropole) et sera publié sur le site internet de la ville.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social et un retour sur l'année 2025, à présenter les principales orientations du prochain Budget Primitif, actuellement en cours de préparation.

Ce rapport, présenté en commission « Finances » le 19 janvier 2026, joint en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 pour le Budget Principal.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 pour le Budget Principal.**

#### PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT

#### POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

#### ACTE EXECUTOIRE

Publié le 30/01/2026  
Reçu en préfecture le 30/01/2026

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).